



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
5 avril 2024

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23
Procurations : 6

N°7 Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe du cimetière

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Chantal MAGISTRIS-----/
Absents-Excusés : Nicole DECOSTANZI pouvoir à Sylvie ABEL, Joëlle BRETON pouvoir à Marc LAURENT, René CECCHINEL, Nadine CARLUS pouvoir à Françoise SCHMERBER, Hélène BERNAL pouvoir à Jean-Marc RAGOT, Denis CENTARO, Audrey GIROULET pouvoir à Patrick EME, Jean-Luc FERNANDEZ, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Jean-Pierre FUENTES-----./

Secrétaire de séance : M. Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-31 ;

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier d'Aubagne et visé par le Trésorier Payeur Général ;

Considérant que le compte de gestion fait apparaître un excédent en fonctionnement et l'absence de dépenses et recettes en investissement ;

Considérant que ces éléments sont parfaitement concordants avec le Compte Administratif établi par l'ordonnateur ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2023, l'exécution du Budget 2023 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 18 voix pour et 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe du cimetière, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,

Michel RUIZ

